

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**MAIRIE DE HETTANGE-GRANDE**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE HETTANGE-GRANDE**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Séance du 29 avril 2026**

**DCM N° 26-04-29-06**

Date de convocation initiale et d'affichage : 16 avril 2026

Date de convocation complémentaire et d'affichage : 23 avril 2026

La séance, présidée par Monsieur Roland BALCERZAK, Maire, est ouverte à 18h30.

**Sont présents :**

M. BALCERZAK Roland, Maire

MM. et Mmes CONTRERAS Céline, DE DIJCKER Magali, DEROUT Aurélie, GALLINA Nadine, HEIL Régis, PALLUCCA Didier, PATAT Hervé, ZIELINSKI Christophe, Adjoint

MM. et Mmes CRINQUANT Anka, DAP Frédéric, FOSCA Jean-Pascal, GANTIER Paul, GARAVAGLIA Karine, GUERVILLE Caroline, GWIAZDA Daniella, KRIEGER Marie-Odile, MAGGI Isabelle, MESLARD Frédéric, OLIGER Yannick, ORSINI Jean-Louis, PAQUET Christopher, POLIMANN Valentine, PORTA Jules, ROSIN Laurette, SCHOUVER Franck, TOTTOLI Isabelle, VEIDIG Patricia, Conseillers Municipaux

**Ont donné procuration :** M. MARQUES DA SILVA Constantin à Mme VEIDIG Patricia.

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance Mme Valentine POLIMANN.

**Objet : Budget Annexe de l'Eau - Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025**

**Rapporteur : M. Didier PALLUCCA, Adjoint au Maire**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Financier Unique 2025 pour le Budget Annexe de l'Eau, dont les résultats sont précisés.

Ces résultats font l'objet d'une analyse détaillée dans le rapport de présentation et les différents documents joints en annexe à la présente délibération.

*Monsieur le Maire sort de la salle de séance pendant le vote du Compte Financier Unique.*

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances entendue,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-12, L.2121-31, L.2311-5, R.2311-11,

**CONSIDÉRANT** l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics doivent adopter, au plus tard pour l'exercice 2026, un Compte Financier Unique se substituant au Compte Administratif et au Compte de Gestion, par dérogation aux règles qui les encadrent,

**CONSIDÉRANT** que le Compte Financier Unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat,

**CONSIDÉRANT** que le Compte Financier Unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable,

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Hettange-Grande a choisi d'adopter le Compte Financier Unique à compter de l'exercice 2025,

**CONSIDÉRANT** le compte financier unique présenté et résumé comme suit :

CFU 2025	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2024	Part affecté à l'investissement en 2025	Résultat antérieur reporté	Dépenses 2025	Recettes 2025	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de Clôture de l'exercice 2025
Exploitation	728 873,79	89 931,77	638 942,02	578 023,21	955 868,23	377 845,02	1 016 787,04
Investissement	-88 295,64		-88 295,64	193 805,17	225 725,60	31 920,43	-56 375,21
<b>TOTAL</b>	<b>640 578,15</b>		<b>550 646,38</b>	<b>771 828,38</b>	<b>1 181 593,83</b>	<b>409 765,45</b>	<b>960 411,83</b>
Restes à réaliser Investissement	-1 636,13			0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Résultat cumulé de clôture</b>	<b>638 942,02</b>			<b>771 828,38</b>	<b>1 181 593,83</b>		<b>960 411,83</b>

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Budget Annexe de l'Eau de la Ville de Hettange-Grande, tel que présenté ci-dessus, établi par le Service de Gestion Comptable à Hayange,
- **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **DE CONSTATER** pour le Budget Annexe de l'Eau, la concordance des montants avec ceux figurant dans le Compte Financier Unique, notamment en ce qui concerne le report à nouveau, le résultat d'exploitation de l'exercice, le fonds de roulement (tant au bilan d'entrée qu'au bilan de sortie), ainsi que les mouvements de crédits inscrits budgétairement sur les différents comptes,

- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser,
- **D'ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :

Le Maire de Hettange-Grande,  
Roland BALCERZAK

Séance ouverte à 18h30 sous la Présidence de Monsieur Roland BALCERZAK, Maire.					
Nombre de membres : 29			Vote		
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
28	28	28	0	0	1
<b>Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b> <b>(M. BALCERZAK Roland ne prend pas part au vote)</b>					
Service à l'origine de la DCM : Service des Finances					
Commission : Finances					
Référence nomenclatures « ACTES » : 7.1 Décisions budgétaires					

Le secrétaire de séance  
**Valentine POLIMANN**



Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 057-215703232-20260429-26\_04\_29\_06-DE